



Assemblée générale 2009

Séance du 11 décembre 2009

Résolutions de l'Assemblée Générale

1- POUR UNE PLUS GRANDE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DES POPULATIONS URBAINES

- Considérant que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de réduire de moitié la pauvreté et la faim dans le monde entre 1995 et 2015 ne seront très probablement pas atteints du fait de la crise économique mondiale actuelle,
- Considérant que la proportion de personnes ayant faim en Afrique subsaharienne est passée de 32 % au début des années 1990 à environ 28 % en 2004 pour remonter à 29 % en 2008,
- Considérant qu'avec juste raison, il est préconisé d'investir en priorité dans l'agriculture des pays les moins avancés pour assurer à ceux-ci une plus grande sécurité alimentaire ;
- Considérant qu'un tiers des pauvres vivent dans les agglomérations urbaines et que le renchérissement brutal des produits alimentaires peuvent provoquer de violentes manifestations de mécontentement sources d'insécurité et d'instabilité politique ;
- Considérant que, dans les pays les moins développés, les pertes de produits alimentaires peuvent dépasser les $\frac{3}{4}$ de la production agricole, hormis toute préoccupation de qualité sanitaire ;
- Considérant que la sécurité alimentaire durable des grandes agglomérations urbaines ne peut être assurée par la seule production agricole de proximité et qu'elle impose la mise en œuvre de moyens logistiques performants depuis la collecte, la transformation, le conditionnement et la distribution avec des filières organisées au plan régional ;

L'Assemblée générale de la Commission des Industries Agricoles et Alimentaires préconise d'affecter une partie significative des aides publiques au développement à l'aide aux investissements de collecte, de stockage, de transformation et de conditionnement des produits agricoles locaux, notamment à ceux qui sont susceptibles de constituer des éléments structurants de pôles régionaux de développement durable compétitifs.



2- ACTIONS DE LA CIIA AVEC DES PROFESSIONNELS PARTENAIRES POUR UNE PLUS GRANDE SECURITE ALIMENTAIRE DES POPULATIONS URBAINES

- Considérant le défi que représente l'explosion démographique de nombreuses agglomérations urbaines dans les pays les moins développés ;
- Considérant que la sécurité alimentaire durable de ces agglomérations impose la mise en œuvre de moyens logistiques performants à des coûts compatibles avec le pouvoir d'achat et les habitudes alimentaires des populations locales depuis la collecte, la transformation, le conditionnement et la distribution avec des filières et des opérateurs organisés au plan régional ;
- Considérant que la mise en œuvre d'une « food supply chain » efficace requiert une large mobilisation internationale des professionnels (chercheurs, enseignants, salariés d'entreprises) du secteur agroalimentaire ;
- Considérant la longue expérience acquise par la CIIA depuis 75 ans
- Considérant les réflexions menées en 2009 par le groupe de travail « Alimentation des agglomérations africaines » et la charte adoptée par le Comité exécutif le 22 juin 2009

L'Assemblée générale mandate le Secrétaire général pour qu'au nom de la CIIA, avec le concours des professionnels avec lesquels la Commission est en contact, il prête assistance aux organismes et/ou aux entreprises qui projettent d'investir dans la création d'outils industriels agroalimentaires et dans l'organisation de filières de production agroalimentaire permettant d'accroître durablement la sécurité alimentaire des populations urbaines des pays les moins avancés ou en développement.



3- PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION A DISTANCE

- Considérant que la compétence et le savoir-faire des personnels employés dans les organismes et les entreprises du secteur agroalimentaire sont un facteur essentiel d'efficacité et de compétitivité ;
- Considérant que, du fait du lien étroit avec une production agricole qui à la fois pondéreuse et fragile, l'une des caractéristiques du tissu industriel agroalimentaire est d'être constitué de nombreuses PME dispersées sur le territoire ;
- Considérant les difficultés de transport des personnels, leur éloignement et les contraintes imposées par le fonctionnement interne des entreprises et des organisations ;
- Considérant les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et leur faible coût ;
- Considérant l'éventail des ressources pédagogiques mobilisables au sein du réseau des membres et des membres associés de la CIIA ;

L'Assemblée générale mandate le Secrétaire général pour étudier la faisabilité de créer un centre de formation à distance des cadres et techniciens du secteur agroalimentaire.